



2019/E3/072

## Question déposée par Mme Marie-Hélène PADOVANI Au nom du groupe "Anda Per Dumane"

Objet : Réseau routier et services de secours.

Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse,

Je me permettrai de prendre pour introduction une statistique de l'Agence Régionale de Santé concernant la seule population résidente.

75 425 habitants de l'île se trouvent à plus de 30 min d'un service d'urgence ou SMUR.

Cela correspond à 24.70% de la population de l'île.

Au national ce pourcentage est de 2.90%

Parmi les régions de Corse enclavées il y a évidemment le Cap Corse, la Castagniccia, le Taravo, la Plaine Orientale, je ne saurai procéder à la liste exhaustive.

De surcroît, nous savons que cette population est probablement la plus nécessiteuse en soin d'urgence car majoritairement résidente dans le rural donc potentiellement âgée.

L'été ces régions voient parfois leur population multipliée par 10 avec des services de secours et de soins déjà en hypertension ce qui potentiellement pose un problème majeur au niveau de la Corse.

Pour parler du Cap Corse, celui-ci est une véritable enclave, cela réduit son potentiel d'attractivité et pose un problème d'ordre sanitaire et la catastrophe naturelle qui l'a touché aurait pu avoir des conséquences plus dramatiques de ce simple état de fait.

J'ai suivi avec attention les dernières assises territoriales de la santé, et je n'ai pas relevé l'évocation de cette problématique.

Pensez-vous que dans le cadre de l'élaboration des schémas routiers plus généralement dans le cadre de la politique générale de la Collectivité de Corse cette problématique n'aurait pas toute sa place ?

Je vous remercie.